

DECRET N° 90-332 du 8 Novembre 1990

portant approbation du Budget Prévisionnel Exercice 1990 de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant Nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU la Loi Constitutionnelle N° 90-022 du 13 Août 1990 portant organisation des Pouvoirs durant la Période de Transition ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N° 90-66 du 2 Mai 1990 fixant la composition des Cabinets du Président de la République, du Premier Ministre et des Ministres ;
- VU le Décret N° 89-63 du 17 Février 1989, portant approbation des Statuts de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) ;
- VU le Décret N° 84-478 du 17 Décembre 1984, portant organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
- SUR Proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 Octobre 1990,

.../...

D E C R E T E :

Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel Exercice 1990 de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) tel qu'il est annexé à ce Décret ;

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 8 Novembre 1990

Par le Président de la République
Chef de l'Etat,

Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO

Le Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopérative,

Mama DAMOU-N'DIAYE

Le Ministre de l'Industrie de
l'Energie et des Entreprises
Publiques,

Fatiou L. ADEKOUNTE

AMPLIATIONS : PR 6 HCR 4 PM 4 SGG 4 MDRAC - MIEEP 8 MF 2
MPS 2 Autres Ministères 12 SONAPRA 5 FSS 2 CCIB 1 GCONR 1
IGE 2 CAR 1 DEPARTEMENTS 6 BN-DAN-UNB-ENA 4 JO 1.-